

OFFRE D'ACHAT

				omination, représentée par :
				TVA :
□ Célibataire □ marié	□ divorcé	□ veuf	□ contrat de mariage	□ déclaration de cohabitation légale
` ,` ,				
•	•	•		omination, représentée par :
				TVA :
				□ déclaration de cohabitation légale
Numéro de téléphone :			Adresse e-mail :	
À (Cp)	(localité)			
	5200 Bouffic	ulx "terra	in" Section A 00027YP0	e, solidaire et indivisible, de se porter acquéreur(s) du 1000 pour une contenance de 24 ares 41 centiares et
quelconques et honoraires	notariaux no par le ou le	n compris, s propriéta	sous déduction des acc aires, vendeurs dans le	la signature de l'acte authentique. Tous frais, droits mptes éventuellement versés entre-temps. cas d'une telle acceptation, des conditions habituelles
Pour le bien repris sous rul réduction de prix ci-avant f	brique, dans ixé, soit pou	l'état ou il r un mauv	se trouve, sachant que ais état des bâtiments,	à
la signature des présentes,	, tous rensei	gnements	sur la situation urbanis	être informé de l'utilité de recueillir de mon côté, avant tique des biens et de l'importance de vérifier de mor té des travaux effectués en m'adressant au service de

La présente offre est valable pour une durée de 15 jours calendrier.

l'urbanisme de la commune.

Les parties déclarent être conscientes que la présente les engage de manière définitive. Elles acceptent qu'un compromis qui sera préalablement soumis à leurs notaires <u>devra être signé au plus tard 1 mois après la signature de l'offre</u> et à passer l'acte authentique <u>au plus tard dans les 4 mois à dater de la signature du compromis de vente ou de la réalisation des éventuelles</u> conditions suspensives dont la vente serait assortie.

En cas d'acceptation de la présente offre, le transfert de propriété et la prise de jouissance du bien auront lieu à la signature de l'acte authentique, et l'offrant versera au propriétaire à la date prévue pour la signature du compromis de vente, un acompte de 10%, soit€ de la valeur de la vente au plus tard le jour de la signature du compromis sur un compte tiers ouvert par l'agence « Elenalmmo.Business » expressément prévu pour la vente du bien repris ci-dessus.

En cas de refus par l'une des parties de signer le compromis de vente, soumis à leur notaire, en confirmation des présentes, et après une mise en demeure adressée par lettre recommandée restée sans suite pendant quinze jours calendrier, l'autre partie pourra :

- → Soit considérer de plein droit la vente comme nulle et non avenue. (sans préjudice à l'application du Code des Droits d'Enregistrement). Dans ce cas, une somme égale à dix pour cent du prix de vente précisé ci-avant sera due par la partie en défaut à titre de dommages-intérêts, sous déduction, ou en sus du remboursement de l'acompte payé.
- → **Soit** de poursuivre l'exécution forcée du présent contrat.

La vente		
a n'est pas conclue sous l'obtention d'un crédit la présente offre est faite sous la condition suspensive de l'obtention d'un crédit hypothécaire, à l'issue d'une dem introduite auprès de minimum 1 organisme bancaire, d'un montant au maximum égal au prix de vente, au taux ordinai marché. L'acquéreur s'engage à faire toutes démarches normales pour obtenir ce crédit. → Si le crédit demandé est refusé : l'acquéreur devra informer le notaire instrumentant, par une lettre recomma postée dans un délai de 30 jours suivant la signature du compromis, en produisant un écrit émanant de l'organis crédit précité, justifiant le refus. La présente condition suspensive est stipulée sans préjudice au droit pour le vende l'acquéreur de proroger de commun accord et par écrit le délai convenu pour l'octroi dudit financement. Le vendeur pourra exiger la preuve du refus invoqué. Si le crédit n'est pas obtenu, l'acompte dont il est question ci-dessus, payée par l'acquéreur, sera intégralement res à ce denier. Sauf si l'offrant ne respecte pas les délais impartis pour déclarer le refus de crédit les éventuels acon entre-temps versés ne seront pas restitués et considéré comme indemnités. → En cas de désistement par l'Offrant après la notification ou l'acceptation de la présente Offre : les éventuels acon éventuels du Courtier du propriétaire par le biais duquel la vente aura été réfaisée seront dus par celui-ci. Dans le cas où aucun acompte entre-temps n'aura été versé, l'offrant sera redevable de 10% du prix de ven propriétaire, sans préjudice de l'exercice par le Propriétaire de ses droits, les honoraires éventuels du Courtie propriétaire par le biais duquel la vente aura été réalisée seront dus par celui-ci. → En cas où l'acquéreur ne donne pas de nouvelles concernant l'obtention de son crédit : le crédit est considéré co accepté. L'acquéreur déclare avoir pris connaissance et accepté les conditions suivantes : Conditions spéciales repris dans l'acte. Plan de géomètre 2021 + nouvelle conditions reprises dans l'acte passée en	CONDITION SUSPENSIVE D'OBTENTION DE CREDIT	
introdulte auprès de minimum 1 organisme bancaire, d'un montant au maximum égal au prix de vente, au taux ordinai marché. L'acquéreur s'engage à faire toutes démarches normales pour obtenir ce crédit. → Si le crédit demandé est refusé : l'acquéreur devra informer le notaire instrumentant, par une lettre recomma postée dans un délai de 30 jours suivant la signature du compromis, en produisant un écrit émanant de l'organisn crédit précité, justifiant le refus. La présente condition suspensive est stipulée sans préjudice au droit pour le vende l'acquéreur de proroger de commun accord et par écrit le délai convenu pour l'octroi dudit financement. Le vendeur pourra exiger la preuve du refus invoqué. Si le crédit n'est pas obtenu, l'acompte dont il lest question ci-dessus, payée par l'acquéreur, sera intégralement res à ce dernier. Sauf si l'offrant ne respecte pas les délais impartis pour déclarer le refus de crédit les éventuels acon entre-temps versés ne seront pas restitués et considéré comme indemnités. ➤ En cas de désistement par l'Offrant après la notification ou l'acceptation de la présente Offre : les éventuels acon entre-temps versés ne seront pas restitués, sans préjudice de l'exercice par le Propriétaire des ses droits, les honor éventuels du Courtier du propriétaire par le bias duque la vente aura été rélaisée seront dus par cellu-ci. Dans le cas où aucun acompte entre-temps n'aura été versé, l'offrant sera redevable de 10% du prix de ven propriétaire, sans préjudice de l'exercice par le Propriétaire de ses droits, les honoraires éventuels du Courtie propriétaire par le biais duquel a vente aura été réalisée seront dus par cellu-ci. ➤ En cas où l'acquéreur ne donne pas de nouvelles concernant l'obtention de son crédit : le crédit est considéré co accepté. L'acquéreur déclare avoir pris connaissance et accepté les conditions suivantes : - Conditions spéciales repris dans l'acte. - Plan de géomètre 1981. - Plan de géomètre 2021+ nouvelle conditions reprises dans l'acte passée en 2021 L'acquére		
Si le crédit demandé est refusé : l'acquéreur devra informer le notaire instrumentant, par une lettre recomma postée dans un délai de 30 jours suivant la signature du compromis, en produisant un écrit émanant de l'organism crédit précité, justifiant le refus. La présente condition suspensive est stipulée sans préjudice au droit pour le vende l'acquéreur de proroger de commun accord et par écrit le délai convenu pour l'octroi dudit financement. Le vendeur pourra exiger la preuve du refus invoqué. Si le crédit n'est pas obtenu, l'accompte dont il est question ci-dessus, payée par l'acquéreur, sera intégralement res à ce dernier. Sauf si l'offrant ne respecte pas les délais impartis pour déclarer le refus de crédit les éventuels acon entre-temps versés ne seront pas restitués, sans préjudice de netre-temps versés ne seront pas restitués, sans préjudice de l'exercice par le Propriétaire de ses droits, les honor entre-temps versés ne seront pas restitués, sans préjudice de l'exercice par le Propriétaire de ses droits, les honor éventuels du Courtier du propriétaire par le biais duquel la vente aura été versé, l'offrant sera redevable de 10% du prix de ven propriétaire, sans préjudice de l'exercice par le Propriétaire de ses droits, les honoraires éventuels du Courtie propriétaire par le biais duquel la vente aura été réalisée seront dus par celui-ci. En cas où l'acquéreur ne donne pas de nouvelles concernant l'obtention de son crédit : le crédit est considéré co accepté. Les honoraires éventuels seront également dus par le Propriétaire en cas de décision de sa part de ne pas poursuivre l'exéc de la vente malgré son acceptation de l'Offre. L'acquéreur déclare avoir pris connaissance et accepté les conditions suivantes : - Conditions spéciales repris dans l'acte. - Plan de géomètre 1981. - Plan de géomètre 2021 + nouvelle conditions reprises dans l'acte passée en 2021 L'acquéreur déclare en faire son affaire personnelle à l'entière décharge du vendeur L'acquéreur déclare en faire son affaire personnelle à l'	introduite auprès de minimum 1 organisme banca	
postée dans un délai de 30 jours suivant la signature du compromis, en produisant un écrit émanant de l'organisn crédit précité, justifiant le refus. La présente condition suspensive est stipulée sans préjudice au droit pour le vende l'acquéreur de proroger de commun accord et par écrit le délai convenu pour l'octroi dudit financement. Le vendeur pourra exiger la preuve du refus invoqué. Si le crédit n'est pas obtenu, l'acompte dont il est question ci-dessus, payée par l'acquéreur, sera intégralement res à ce dernier. Sauf si l'Offrant ne respecte pas les délais impartis pour déclarer le refus de crédit les éventuels acon entre-temps versés ne seront pas restitués et considéré comme indemnités. Ten cas de désistement par l'Offrant après la notification ou l'acceptation de la présente Offre : les éventuels acon entre-temps versés ne seront pas restitués, sans préjudice de l'exercice par le Propriétaire de ses droits, les honorieventuels du Courtier du propriétaire par le biais duquel la vente aura été réalisée seront dus par celui-ci. Dans le cas où aucun acompte entre-temps n'aura été versé, l'offrant sera redevable de 10% du prix de ven propriétaire, sans préjudice de l'exercice par le Propriétaire de ses droits, les honoraires éventuels du Courtie propriétaire, sans préjudice de l'exercice par le Propriétaire de ses droits, les honoraires éventuels du Courtie propriétaire par le biais duquel la vente aura été réalisée seront dus par celui-ci. En ca où l'acquéreur ne donne pas de nouvelles concernant l'obtention de son crédit : le crédit est considéré co accepté. Les honoraires éventuels seront également dus par le Propriétaire en cas de décision de sa part de ne pas poursuivre l'exéc de la vente majgré son acceptation de l'Offre. **CONDITIONS PARTICULIERES :** L'acquéreur déclare avoir pris connaissance et accepté les conditions suivantes : - Conditions spéciales repris dans l'acte. - Plan de géomètre 2021 + nouvelle conditions reprises dans l'acte passée en 2021 L'acquéreur déclare en faire son af	L'acquéreur s'engage à faire toutes démarches norm	ales pour obtenir ce crédit.
CONDITIONS PARTICULIERES: L'acquéreur déclare avoir pris connaissance et accepté les conditions suivantes: - Conditions spéciales repris dans l'acte Plan de géomètre 1981 Plan de géomètre 2021 + nouvelle conditions reprises dans l'acte passée en 2021 L'acquéreur déclare en faire son affaire personnelle à l'entière décharge du vendeur L'acquéreur déclare : pouvoir bénéficier du taux réduit et de l'abattement (cocher les cases adéquates) Et avoir reçu, au minimum, la copie de l'attestation BDES libre. Monsieur	postée dans un délai de 30 jours suivant la crédit précité, justifiant le refus. La présent l'acquéreur de proroger de commun accord Le vendeur pourra exiger la preuve du refus Si le crédit n'est pas obtenu, l'acompte dor à ce dernier. Sauf si l'offrant ne respecte p entre-temps versés ne seront pas restitués entre-temps versés ne seront pas restitués éventuels du Courtier du propriétaire par le Dans le cas où aucun acompte entre-tem propriétaire, sans préjudice de l'exercice propriétaire par le biais duquel la vente aur En cas où l'acquéreur ne donne pas de no accepté.	a signature du compromis, en produisant un écrit émanant de l'organisme de le condition suspensive est stipulée sans préjudice au droit pour le vendeur et le te par écrit le délai convenu pour l'octroi dudit financement. si invoqué. Intil est question ci-dessus, payée par l'acquéreur, sera intégralement restitué les les délais impartis pour déclarer le refus de crédit les éventuels acomptes et considéré comme indemnités. Il a notification ou l'acceptation de la présente Offre: les éventuels acomptes s, sans préjudice de l'exercice par le Propriétaire de ses droits, les honoraires et biais duquel la vente aura été réalisée seront dus par celui-ci. Inps n'aura été versé, l'offrant sera redevable de 10% du prix de vente au par le Propriétaire de ses droits, les honoraires éventuels du Courtier du ra été réalisée seront dus par celui-ci. Deuvelles concernant l'obtention de son crédit: le crédit est considéré comme
L'acquéreur déclare avoir pris connaissance et accepté les conditions suivantes : - Conditions spéciales repris dans l'acte. - Plan de géomètre 1981. - Plan de géomètre 2021 + nouvelle conditions reprises dans l'acte passée en 2021 L'acquéreur déclare en faire son affaire personnelle à l'entière décharge du vendeur L'acquéreur déclare : pouvoir bénéficier du taux réduit pet de l'abattement (cocher les cases adéquates) Et avoir reçu, au minimum, la copie de l'attestation BDES libre. Monsieur Madame S'engagent à vendre le bien ci-dessus au prix proposé Cette vente pets soumise au régime de la TVA (cocher la case adéquate) pets soumise aux droits d'enregistrement Le notaire des vendeurs est maître		le Propriétaire en cas de décision de sa part de ne pas poursuivre l'exécution
- Conditions spéciales repris dans l'acte Plan de géomètre 1981 Plan de géomètre 2021 + nouvelle conditions reprises dans l'acte passée en 2021 L'acquéreur déclare en faire son affaire personnelle à l'entière décharge du vendeur L'acquéreur déclare : □ pouvoir bénéficier du taux réduit □ et de l'abattement (cocher les cases adéquates) Et avoir reçu, au minimum, la copie de l'attestation BDES libre. Monsieur		ONDITIONS PARTICULIERES :
Madame	 Conditions spéciales repris dans l'acte. Plan de géomètre 1981. Plan de géomètre 2021 + nouvelle condition L'acquéreur déclare en faire son affaire personnelle L'acquéreur déclare :	ons reprises dans l'acte passée en 2021 e à l'entière décharge du vendeur éduit – et de l'abattement (cocher les cases adéquates)
S'engagent à vendre le bien ci-dessus au prix proposé Cette vente = est soumise au régime de la TVA (cocher la case adéquate) = est soumise aux droits d'enregistrement Le notaire des vendeurs est maître		
Fait à LeLeLe	S'engagent à vendre le bien ci-dessus au prix propos Cette vente □ est soumise au régime de la TVA (cocl	é her la case adéquate)
Le	Le notaire des vendeurs est maître	à
	Le	Le

Fait en autant d'exemplaires que de parties.